DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 24 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations:

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin Sonia Caroff « « à Pascal Cormier Marie-France Guillemot « « à Marylise Foidart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 18 Novembre 2015 Date de l'affichage : 18 Novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

2015 - 131 : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : Autorisation de signature

Rapporteur: F. Ballester

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectif et de cofinancement passé entre la Caisse d'allocations familiales et la ville de Guidel, pour une durée de 4 ans. Sa finalité est de soutenir la création ou le développement de l'offre d'accueil et de loisirs pour les 0-17 ans d'un territoire.

Les CEJ couvrent 2 types d'actions :

- Les actions antérieures, prises en charge dans les anciens contrats « enfance » et « temps libre ».
- Les actions nouvelles, qui consistent à créer ou développer une offre de service.

Les CEJ ont 2 objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - Un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés :
 - Une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - Un encadrement de qualité;
 - Une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition du besoin, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;

- Une politique tarifaire adaptée au quotient familial, afin de rendre les services accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les projets du CEJ 2015-2018 :

- Maintenir l'offre de service existante
- Renforcer les compétences des animateurs en leur proposant des formations BAFA et BAFD notamment.
- Favoriser au sein des différentes structures l'accueil des enfants guidelois handicapés.

La ville de GUIDEL a conclu un premier CEJ pour la période 2007-2010, puis un second pour la période 2011-2014. Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la CAF en autorisant Monsieur Le Maire à signer un contrat enfance jeunesse, pour la période 2015-2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission sport, jeunesse, affaires scolaires du 5 novembre 2015.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer un nouveau contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, PY LE GROGNEC)

POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 25 Novembre 2015 Le Maire, François AUBERTIN